



VILLE DE GY
Place de l'Hôtel de Ville
70700 GY
Téléphone : 03 84 32 85 28
Fax : 03 84 32 85 40
E.mail : mairie.gy@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 08/10/2015
Reçu en préfecture le 08/10/2015
Affiché le [REDACTED]
ID : 070-217002823-20151006-06_10_2015_12-CC

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE MUNICIPALE DE GY

La présente salle est mise à la disposition du public pour des activités culturelles et de loisirs.

Personnes habilitées à posséder les clefs :

Madame le maire - Le secrétariat de mairie. Tel : 03.84.32.85.28.

Qui peut louer ou utiliser la salle ?

- 1) Toute personne majeure et sous sa responsabilité.
- 2) Les associations à but lucratif, les associations à but non lucratif relevant de la loi 1901 à but culturel, social, scolaire, de loisirs, sportives, d'éducation permanentes de la commune, pour leurs activités et manifestations.

Prix de la location :

Les prix de location sont fixés par délibération du conseil municipal. Des arrhes (non remboursables) seront demandées à la signature du contrat. Le solde de la location sera versé à la remise des clés par chèque.
Un chèque de caution de 500 € sera donné à la remise des clés à la personne effectuant l'état des lieux ; ce chèque sera restitué après le second état des lieux.

Entretien des locaux :

Dans tous les cas, le nettoyage devra être effectué conformément au présent règlement. En cas de non-respect, une pénalité de 50€ sera appliquée.

Manifestations autorisées :

Bals, banquets, réunions de famille, soirées et activités récréatives, cinéma, activités sportives ou semi-sportives compatibles avec l'agencement de la salle, réunions corporatives, associatives ou autre sur autorisation écrite du Maire

Responsabilité du locataire :

La responsabilité du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice causé aux mobiliers et immeubles du fait de la location. Le mobilier répertorié sur la fiche d'inventaire ne devra en aucun cas sortir de la salle.

Conditions particulières de location :

Chaque location donnera lieu à la signature d'un contrat qui stipulera, notamment, le prix de location.

La location est faite pour le weekend entier non divisible.

Les horaires fixés pour les états des lieux devront être respectés.

Les véhicules devront respecter le stationnement, les chemins d'accès devront être laissés libres.

Le locataire prend en charge le mobilier et la vaisselle contenus dans la salle et en est pécuniairement responsable en cas de dégradation, perte ou vol. La vaisselle sera rendue propre.

Les sols devront être balayés, les tables et les chaises rangées.

Pour les déchets, deux possibilités :

- Pas de facturation si tout est emporté,

- Facturation :

↳ 15,00 € si le tri est correctement effectué,

↳ 40,00 € si tout est trié : les ordures ménagères dans des sacs poubelles dans le container prévu à cet effet, les cartons et plastiques dans la poubelle de tri et le verre dans le container devant les ateliers municipaux.

Le Parvis sera nettoyé.

A partir de 22h00, les sonorisations ou autres diffuseurs de musique seront réduits. Il est impératif de veiller scrupuleusement au respect de la quiétude du voisinage.

En cas de perte de la clé, le remplacement de celle-ci sera facturée 50,00 € ainsi que la serrure qu'il y aurait éventuellement lieu de remplacer.

Il est demandé au locataire de ne rien fixer au mur avec scotch ou clou, ou punaises.

Il est interdit de fumer dans la salle.


Fait à Gy le 6 Octobre 2015

Le Maire,





VILLE DE GY
 Place de l'Hôtel de Ville
 70700 GY
 Téléphone : 03 84 32 85 28
 Fax : 03 84 32 85 40
 E.mail : mairie.gy@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 08/10/2015
 Reçu en préfecture le 08/10/2015
 Affiché le 
 ID : 070-217002823-20151006-06_10_2015_12-CC

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Location de la salle des fêtes de GY

Mairie de GY

Tél : 03.84.32.85.28.

Fax : 03.84.32.85.40.

Mail : mairie.gy@wanadoo.fr

Nom.....
Prénom.....
Adresse.....
Tél.....Fax.....email.....
Date du contrat :

Désire louer la salle des fêtes pour le.....

Nature de la manifestation :

Prix totale de la location :

Utilisation	Résidents Gylois	Résidents non Gylois	Associations	
	Week-end	Week-end	Associations de GY	Associations extérieurs à GY
Repas de famille ou repas dansant	250,00 €	350,00 €	Gratuit	180,00 €
Forfait vaisselle	100,00 €	100,00 €		
Vin d'honneur	150,00 € avec la vaisselle 75,00 € sans la vaisselle	160,00 € avec la vaisselle 80,00 € sans la vaisselle	Gratuit	
Réunion	60,00 €	80,00 €	Gratuit	
Exposition (commerçant)	Gratuit	150,00 €		

Un chèque de caution de 500 € sera versé lors de la prise des clés, et 100 € à titre d'arrhes seront versés lors de la signature du présent contrat de location.

En cas d'annulation, cette somme ne sera pas rendue, quel qu'en soit le motif. Le solde sera versé au plus tard à la remise des clés.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle des fêtes située au 1, place de la Mairie, et accepter le règlement et le contrat de location suivant :

- La location est faite pour le weekend entier non divisible.
- Il est possible de retirer les clés à partir du vendredi 10h. Elles devront être rendues au plus tard le lundi à 12h.
- Les horaires fixés pour les états des lieux par accord entre le locataire et le secrétariat de mairie devront être respectés.
- La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice.
- Le locataire prend en charge le mobilier et la vaisselle contenus dans la salle et en **est pécuniairement responsable en cas de dégradation, casse, perte ou vol.**
- Tout dysfonctionnement devra être signalé.

Pour la remise des clés, téléphoner à la Mairie de GY au 03.84.32.85.28., la semaine précédent la location, pour fixer un rendez-vous.

Le locataire a souscrit une assurance en responsabilité civile et remettra une copie de son attestation d'assurance avec le présent contrat de location.

Nota : les chèques sont à libeller à l'ordre du Trésor Public.

Fait à le.....

Bon pour accord

Signatures

Le locataire,

Le maire,